

**ADOPTION DE LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE A DESTINATION DES CLEFOP**

**ETAT, REGION, PARTENAIRES SOCIAUX rédacteurs en 2017 de la STRATEGIE REGIONALE EMPLOI- FORMATION-ORIENTATION PROFESSIONNELLE ( Srefop) en Pays de la Loire tenant compte du changement de contexte ayant prévalu à son adoption décident d'adapter la feuille de route des comités locaux ( Clefop) aux nouveaux enjeux territoriaux issus de la crise sanitaire COVID -19**

**Synthèse :**

1- A l'issue de la Conférence sociale régionale qui s'est tenue le 13 mai, l'État, la Région et les Partenaires sociaux ont lancé des travaux afin d'agir ensemble pour favoriser la reprise d'activité et limiter les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire en Pays de la Loire.

2- Dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, il s'agit avant tout, en complément et articulation des politiques décidées par le gouvernement, de déterminer localement dans le cadre du CREFOP des moyens et actions les plus appropriés à mettre en œuvre afin de limiter les conséquences de la crise sur le tissu économique régional et l'emploi. Ce contexte appelle à orienter le cadre d'action de la SREFOP en direction des nouvelles priorités de l'intervention publique.

3- La pertinence de s'appuyer sur les CLEFOP est confirmée. Il s'agira, de façon concertée dans les territoires, d'apporter des solutions et des réponses coordonnées aux effets de la crise. Dans ce cadre, il conviendra d'actualiser et prioriser les plans d'action des 18 CLEFOP et de revoir la manière dont ils fonctionnent :

- en s'affranchissant autant que possible des lourdeurs organisationnelles pour privilégier l'opérationnalité et la réactivité des partenaires mobilisés dans le contexte de profondes mutations économiques à l'œuvre sur les territoires

- en travaillant dans ce nouveau contexte, sur les questions EFOP mais également sur la dimension économique.

Les équipes de la DIRECCTE comme celles de la Région (CDET et DTOE), fortement investies sur des actions de lutte contre l'impact de la crise, ne seront plus en mesure de se consacrer au pilotage de multiples projets dans un cadre de gouvernance rigide.

La logique de coordination d'actions territoriales prioritaires sera poursuivie. Elle associera aussi les développeurs économiques du conseil régional.

1- Les orientations de la SREFOP permettant une adaptation au nouveau contexte, il n'est pas nécessaire de procéder à une modification du document stratégique

Les orientations inscrites dans la SREFOP permettent d'orienter l'action en réponse aux nouvelles priorités d'action des partenaires. la SREFOP prévoit notamment à son point **3.5 d'organiser un appui aux entreprises confrontées à des difficultés et à leurs salariés :**

- 3.5.1 Développer les actions visant à détecter les difficultés des entreprises au plus tôt.
- 3.5.2 Contribuer au renforcement du réseau des acteurs au service des entreprises ligériennes fragilisées. Améliorer l'information des dirigeants sur les outils d'accompagnement
- 3.5.3 Atténuer les impacts des restructurations d'entreprises sur l'emploi des salariés et l'équilibre économique des territoires au travers des outils d'accompagnement des salariés licenciés et des outils de revitalisation des territoires.

Compte tenu de ce qu'elle permet déjà de faire, la SREFOP ne nécessite pas d'être révisée pour être pleinement activée dans le cadre de la crise.

En revanche, chaque partenaire pourra s'attacher à compléter la feuille de route partagée spécifique sur les réponses qu'il entend apporter à la crise. L'Etat se prêtera à l'exercice sur sa mission première en matière d'emploi, en lien avec les outils mutations économiques renforcés et les plans nationaux de relance sectoriels, la Région également dans le cadre du plan de relance régional en cours de préparation.

2- . Pour jouer pleinement leur rôle de coordination des actions territoriales dans le nouveau contexte, les CLEFOP devront voir leur feuille de route réorientée et leur cadre de fonctionnement allégé

La SREFOP, adoptée fin 2017, établit des orientations stratégiques autour de la préparation des mutations et de la réussite de l'accompagnement des personnes et des entreprises. Ainsi, les réponses sont organisées par publics (jeunes, demandeurs d'emploi, apprentis, ...) mais également autour des politiques en faveur des entreprises et des salariés.

L'enjeu principal réside dans l'articulation des réponses et des acteurs au plus près des besoins des territoires et de leur tissu économique. A cette fin, la SREFOP se décline territorialement au moyen de CLEFOP.

La déclinaison de la SREFOP pourra aussi s'enrichir des réflexions des groupes de travail par filière, animés par l'Etat et la Région, qui ont comme objectif d'identifier leurs spécificités au travers de plans d'action sectorisés à décliner sur les territoires. Un comité régional a été constitué pour garantir une vision globale de ces plans d'actions, les démarches filières et SREFOP pourront ainsi utilement s'enrichir mutuellement

Les Territoires d'industrie pourront utilement s'appuyer sur les travaux des CLEFOP s'agissant de leur volet « compétences ».

a) Réorienter les actions prioritaires conduites dans le cadre de chaque CLEFOP

Les CLEFOP restent pertinents pour conduire une action ciblée dans le contexte de crise économique qui fragilise les territoires, l'activité et les entreprises, sous réserve d'une réorientation de leurs feuilles de route respectives. L'augmentation significative de la demande d'emploi ainsi qu'une chute importante des offres d'emploi sont des illustrations fortes des évolutions en cours.

Si parmi les nombreux enjeux de la SREFOP l'une des problématiques majeures concernait jusqu'alors **les difficultés de recrutement des entreprises**<sup>1</sup>, les effets de la crise sur le tissu économique nécessitent une réorientation des priorités d'intervention prévues par les feuilles de route des CLEFOP.

Les partenaires devront concentrer leurs interventions sur leurs missions prioritaires (l'emploi pour l'Etat/DIRECCTE, le recrutement et l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour PE, la formation et le développement économique pour la Région...), néanmoins, la logique de coordination et d'articulation des actions et outils des acteurs territoriaux doit demeurer et se renforcer afin de répondre plus rapidement aux besoins du territoire et permettre une addition des forces pour lutter contre les effets de la crise.

De la même manière, les CDET et DTOE ne seront plus en mesure de travailler sur le pilotage de multiples projets dans un cadre partenarial et de gouvernance lourds. Une priorisation est donc nécessaire.-Les projets en cours seront adaptés ou abandonnés à l'aune de l'actualité et du choix des partenaires ;

Pour traiter de ces priorités, et pour enrichir la réflexion en matière de besoins en compétences et du développement de la formation, les CLEFOP s'intéresseront aux évolutions économiques à l'œuvre, dans une approche collective à l'échelle du territoire. Ils n'ont cependant pas vocation à se substituer à l'action d'autres instances de type CODEFI qui traitent des problématiques individuelles d'entreprises.

b) Alléger le mode de fonctionnement des instances

---

<sup>1</sup> Depuis leur création, les axes de travail des CLEFOP ressortant des plans d'action étaient principalement les suivants :

- Attractivité des métiers, des entreprises et des territoires,
- Visibilité de l'offre de formation initiale et continue,
- Travail sur les freins à l'emploi et la mobilité des actifs.

Les CLEFOP fonctionnent et constituent un cadre actif réunissant l'ensemble des acteurs du territoire en mesure de travailler, de façon coordonnée, sur les thématiques prioritaires de la feuille de route.

Pour autant, la faiblesse des CLEFOP, régulièrement soulignés par leurs membres, relève de la lourdeur de leur gouvernance (nombre d'instances, circuits de validation... ainsi qu'au caractère chronophage des travaux).

Un cadre allégé de gouvernance devra être privilégié, facilitant le travail en mode "action" autour de 2 ou 3 priorités maximum et offrant un cadre plus agile pour les acteurs opérationnels en lien direct avec les entreprises et les publics visés (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés...). Ce cadre "agile" répond aux besoins de court-terme exprimés. Il offre la possibilité aux animateurs de travailler sous des formats différents (acteurs, périmètres géographiques, ...).

### **3/ Les pistes de réflexion pour les nouvelles orientations resserrées des CLEFOP**

#### A. Méthode préconisée

Avoir une **vision partagée**, dans chaque territoire, de l'**impact** de la crise et une réflexion sur les problématiques locales (état de santé des entreprises, mutations économiques envisagées, impact sur les publics en recherche d'emploi, dont les jeunes, potentialités d'emploi y compris l'offre de contrats d'apprentissage reconversions possibles, qualification et transfert des compétences d'un secteur à un autre, afin d'éviter des licenciements). Une telle démarche ne devra pas conduire à lancer des diagnostics de territoires. La priorité sera donnée à l'action.

- Donner de la lisibilité à une offre de service globale détaillant les actions et dispositifs proposés par les parties prenantes EFOP au local et au régional pour favoriser une bonne connaissance des outils et des acteurs mobilisables :
  - Etat/Directe (Pôle 3<sup>E</sup>): politiques d'accès et de retour à l'emploi, accompagnement de la réforme de l'apprentissage, boîte à outil des mutations économiques, approche filières du service économique de l'Etat en région et analyses du service étude et statistiques de la DIRECCTE.
  - Région : les dispositifs de soutien portés par les différents services du Conseil Régional et notamment incluses dans le plan de relance régional.
  - Carif-Oref : participation à un groupe projet par territoire lié à l'offre de service du Carif-Oref ainsi que des appuis ponctuels, à la demande (organisation d'une action de professionnalisation, outillage, communication dans la newsletter du Carif-Oref).
  - Dispositifs des autres acteurs agissant sur le territoire.

**Poursuivre le travail avec les acteurs déjà impliqués selon les territoires, selon la méthode ci-dessous :**

- Un point d'étape annuel est effectué en CLEFOP plénier.
- Un groupe ad hoc à la composition adaptable en tant que de besoin, aura pour missions :
  1. la veille et le repérage d'actions à mener (*EPCI, OPCO, Consulaires, Pôle emploi, etc.*) ;
  2. la coordination et mise en place d'actions concrètes selon les thématiques identifiées en s'appuyant sur les partenaires "ressources" disposant des outils pour répondre aux différentes problématiques (Services de la Région, Services de l'Etat, CARIF OREF, Solutions & Co, EPCI, OPCO, , ARACT, ...).

**B. Les thématiques prioritaires à privilégier :**

- **La gestion de crise** : prévention des restructurations et des licenciements économiques, revitalisation, reconversion des territoires, accompagnement des difficultés des entreprises (trésorerie, PGE,...).
- **Le soutien à la relance économique** : , accompagnement du développement économique, outils nationaux de soutien à l'activité et plans de relance sectoriels de l'Etat, plan de relance du Conseil régional...
- **Le traitement des impacts RH** : Former plutôt que licencier, détection des potentialités d'emploi, montée en compétences pour ces emplois (adaptation, parcours de formation et d'insertion ...), soutien aux dispositifs permettant une mise en activité des demandeurs d'emploi, apprentissage. Envisager des ingénieries et financements de formation selon les publics (salariés en activité partielle, en reconversion, licenciés, demandeurs d'emploi, jeunes entrants sur le marché du travail...) partagés entre les financeurs. Travailler sur des dispositifs de reconversion de salariés ce qui suppose d'y associer les OPCO, les acteurs du conseil en évolution professionnel (CEP) et du parcours transition pro<sup>2</sup>.
- Les **besoins de recrutements des entreprises** seront principalement du ressort des membres du SPE, en particulier de Pôle emploi.
- L'accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi des jeunes et notamment les NEET et les moins de 25 ans.
- Les dispositifs facilitant les choix d'orientation.

**4 / Le cadre de travail pour la réorientation des feuilles de route**

---

<sup>2</sup> Cf . Boîte à outil des mutations économiques déployée par l'Etat : activité partielle, activité partielle de longue durée (APLD), prestation conseil RH, FNE-formation renforcé, PSE, CSP, revitalisation, prêt de main d'œuvre.

Rédaction des nouvelles orientations générales guidant l'action prioritaires des CLEFOP. (DIRECCTE, Conseil régional, partenaires sociaux, Pôle emploi et CARIF-OREF).

Validation du document en bureau du CREFOP (échéance : 1<sup>er</sup> juillet 2020).

Adoption en CREFOP Plénier le 17 juillet

Mobilisation des partenaires sur les territoires EFOP , sous la houlette des CLEFOP pour informer de la nouvelle feuille de route, impulser et soutenir la dynamique post-crise et adapter en conséquence le plan d'action local. Une communication de ces nouvelles orientations à l'ensemble des partenaires des territoires EFOP est à privilégier, notamment auprès des EPCI pour lesquels les interlocuteurs peuvent évoluer suite aux élections municipales. Cette communication prendra la forme d'un courrier cosigné par le Préfet de région et par la Présidente du Conseil régional auquel sera annexée la feuille de route régionale.

Cette communication permettra d'acter les nouvelles orientations et légitimer l'offre de services dans le territoire.

Cette feuille de route s'appliquera à compter du 1er septembre 2020

**Le préfet de région Pays de la Loire**

**La présidente de la Région Pays de la Loire**

**Les partenaires sociaux siégeant au CREFOP**